

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DDCT 64 Modification de l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le titre I du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18,

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de modifier l'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 6^{ème} arrondissement a la charge.

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : L'équipement « Ecole élémentaire, 9 rue de Vaugirard » est retiré de l'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 6^{ème} arrondissement a la charge.

Article 2 : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 6^{ème} arrondissement a la charge est fixé suivant la liste ci-annexée.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO